

Les enseignements de la phase de concertation préalable menée en 2017

dans le cadre du projet Provence Grand Large parc pilote éolien flottant au large du Golfe de Fos sur la zone du « Faraman »



Document réalisé en juillet 2017 par : les maîtres d'ouvrage du projet Provence Grand Large : la SAS Parc Eolien Offshore Provence Grand Large (filiale de EDF Energies Nouvelles) et RTE

Sommaire

EN PREAMBULE.....	3
1. LES FAITS MARQUANTS DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION PREALABLE MENEES SUR LE PROJET	4
a. Un dispositif conçu avec le territoire et la CNDP qui vient parachever un processus de concertation volontaire amont.....	4
b. Des résultats quantitatifs et qualitatifs	5
c. Le regard de la personne garante de la concertation préalable.....	7
2. NOTRE COMPREHENSION DES ECHANGES ISSUS DE CETTE PHASE DE CONCERTATION PREALABLE.....	8
a. Une démarche de dialogue et de concertation continue appréciée	8
b. Une quasi unanimité autour du projet proposé	8
c. Les attentes exprimées pour la suite	9
3. NOS ENGAGEMENTS POUR LA SUITE.....	10
a. Une localisation du parc et un tracé de raccordement électrique confirmés.....	10
b. Continuer à faciliter le suivi du projet.....	12
c. Agir pour démultiplier les bénéfices locaux liés à l'arrivée du projet	12
d. Développer un dispositif de mesures de suivi environnemental partagé.....	13
e. Maintenir une instance de dialogue continue avec les acteurs représentatifs du territoire	13
CONCLUSION	14
ANNEXES.....	15
Annexe 1 : Document « Bilan du garant de la concertation préalable »	15
Annexe 2 : La démarche de concertation volontaire amont menée par EDF Energies Nouvelles....	16
Annexe 3 : Différents articles médias publiés en 2017 au sujet de la phase de concertation préalable.....	18
Annexe 4 : Les comptes-rendus des réunions publiques menées en mars 2017	20

EN PREAMBULE

Ce document s'inscrit dans le cadre du processus de concertation préalable mené sur le projet Provence Grand Large, projet de parc pilote de 3 éoliennes flottantes situé au large du Golfe de Fos sur Mer, sur la zone du « Faraman ».

A destination du public, ce document a été rédigé par les maîtres d'ouvrage du projet en application de l'article L.121-16 du Code de l'environnement. Il fait suite à la publication du « Bilan du garant de la concertation préalable » - cf annexe 1 - réalisé par Madame Claude Brévan, nommée le 8 mars 2017 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) comme garante de la phase de concertation préalable qui s'est déroulée du 20 mars 2017 au 21 avril 2017.

Ce document doit permettre à tout à chacun de prendre connaissance des enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage de cette phase de concertation préalable au dépôt des demandes d'autorisation.

Le message des directeurs du projet Provence Grand Large

« Nous tenons à remercier chaleureusement les quelques cent cinquante personnes qui ont participé à cette phase de concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public : cinq ans après les débuts du projet, nous sommes heureux de constater que Provence Grand Large rencontre toujours autant d'intérêt localement.

Faire flotter des éoliennes au large, les raccorder au réseau terrestre de transport public d'électricité est un objectif qui nous anime depuis près de 7 ans. Dès l'origine, nous avons souhaité associer à nos réflexions les différents acteurs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et plus particulièrement des communes du Golfe de Fos pour aboutir à un projet co-construit. Il est devenu aujourd'hui un projet de territoire, attendu par de nombreuses associations et citoyens. Nous mesurons toute l'importance d'avoir pu développer ce projet de manière concertée dès le début.

Des dossiers de demandes d'autorisations viennent d'être déposés auprès des services de l'Etat. Les instructions sont en cours et aboutiront à une enquête publique dans les mois à venir.

L'ensemble des membres de l'équipe projet restent à votre disposition pour répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de la plateforme www.provencegrandlarge.fr. A très bientôt ! »

Philippe Veyan en charge du projet de parc pilote chez EDF Energies Nouvelles & Thierry Perrin en charge de la partie raccordement terrestre chez RTE.

1. LES FAITS MARQUANTS DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION PREALABLE MENEES SUR LE PROJET

a. Un dispositif conçu avec le territoire et la CNDP qui vient parachever un processus de concertation volontaire amont

Début 2017, lorsque l'équipe projet Provence Grand Large décide de saisir la Commission Nationale du Débat Public, un dispositif de concertation grand public et d'information locale lui est proposé. Celui-ci consiste en l'organisation de plusieurs rencontres physiques avec le public, couplées avec des outils de participation numérique. Différents moyens d'information sur l'existence de cette concertation sont mis en œuvre à l'initiative de l'équipe projet, des collectivités locales et d'associations volontaires et des outils d'information sur le projet sont aussi créés.

Ce dispositif est le fruit de réflexions amont menées en décembre 2016 et janvier 2017 avec différents représentants du territoire : élus, associations environnementales, représentants des collectivités territoriales, associations de riverains, représentants de l'emploi et de l'économie locale. L'enjeu était d'élaborer un dispositif adapté aux modes de fonctionnement du territoire, aux attentes exprimées et cohérent avec les démarches de concertation volontaires menées en amont. En effet, entre 2011 et 2015, différentes actions de concertation avec des représentants du territoire et le grand public avaient déjà été menées. Parmi les sujets portés à débat : la localisation du projet, le meilleur tracé de raccordement possible, l'identification et l'animation d'initiatives permettant de démultiplier les bénéfices liées à l'arrivée du projet, ... Un travail de concertation « *sans précédent sur la ZIP de Fos et exemplaire* » d'après Daniel Moutet, Président de l'Association de Défense et de Protection du Golfe de Fos. (*Pour en savoir plus sur le processus de concertation volontaire amont, cf annexe 2*).

Ce sont les changements de technologie rendus nécessaires et des évolutions réglementaires qui ont incité à ré-ouvrir une nouvelle phase de concertation ouverte à tous, sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette nouvelle étape est destinée à recueillir les remarques et propositions du public sur le projet reconfiguré. Parmi les attentes exprimées localement lors de cette nouvelle phase de dialogue : expliciter les évolutions apportées au projet et leurs raisons, revalider collectivement les choix initiaux en termes de tracé de raccordement et de localisation du parc pilote et recueillir les autres points d'attention éventuels à avoir autour de ce projet.

In fine, un dispositif très largement inspiré des attentes exprimées par les représentants du territoire et de la garante a été déployé entre le 21 mars 2017 et le 21 avril 2017.

Des chiffres clés du dispositif de concertation préalable ouvert à toutes et à tous mis en place entre le 20 mars 2017 et le 21 avril 2017

2 réunions publiques organisées avec 1 temps en séance plénière et des temps en sous-groupes thématiques animés par des concertants et en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

1 sortie en mer sur site et à proximité de la base de maintenance

1 atelier bilan et perspectives

1 site Internet participatif

1 rencontre avec des lycéens de Martigues

1 document de concertation

1 newsletter

38 affichages sur le littoral et en Mairies, 1 campagne facebook et des encarts presse d'annonce de lancement de concertation

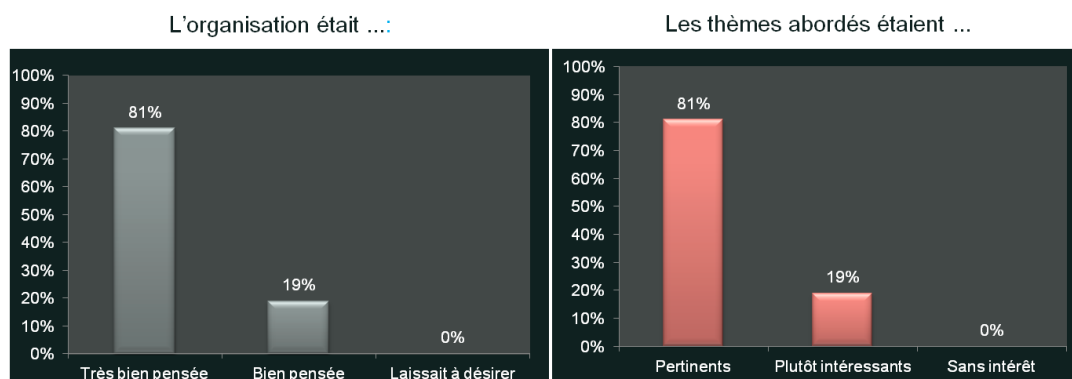
Pour retrouver en détail le dispositif, cf annexe 2.

b. Des résultats quantitatifs et qualitatifs

Au total, ce sont plus de 150 personnes différentes (hors atelier bilan) qui ont participé aux différents rendez-vous « physiques » de concertation préalable mis en place entre le 20 mars et le 21 avril 2017. 70% d'entre elles connaissaient déjà le projet, 30% d'entre elles le découvraient.

Concernant les réunions publiques, elles ont permis de mobiliser environ 100 personnes. A l'issue de ces réunions, un questionnaire leur était proposé afin de recueillir leur avis sur leur perception de l'intérêt de ces échanges. Voici les résultats :

Les 2 réunions publiques, selon les participants :



Echantillon de 43 répondants sur 100 participants

1 mot pour décrire la réunion publique
à laquelle vous avez assisté :

« Intéressante » « Concerté » « Instructive »
« Utile »
« Concrète » « Conviviale »
« Parfaite » « Réussie »
« Claire » « Stupéfiant » « Top » « Découverte »
« Sérieux » « Informative »
« Rassurante » « Belle occasion de se re-rencontrer » « Bien menée »
« Bonne introduction au sujet
pour quelqu'un qui le découvre » « Exhaustive »
« Bien » « Très positive » « Constructive »
« Ouverte » « Enrichissante »

La sortie en mer sur le site d'implantation envisagé pour le projet, une idée initialement proposée par certains participants des phases de concertation précédente, a par ailleurs réuni une vingtaine de personnes. Mise en place sur proposition de deux associations du territoire – Golfe de Fos Environnement, mouvement citoyens de tous bords et France Nature Environnement PACA – elle a permis aux habitants de mieux situer la localisation du projet (« beaucoup plus éloignée que ce que l'on pensait » d'après les participants) et de se faire une idée, en conditions réelles, de la perception visuelle possible du projet depuis la côte en se référant à la visibilité des cheminées de la centrale thermique de Martigues (140m de haut) depuis un point situé en mer à 16 km de la côte.

A l'issue, voici les commentaires inscrits dans le questionnaire remis à la fin de la sortie en mer :

« Très intéressante » « Très bonne idée » « Instructive »
« Utile »
« Concret » « Parfait »
« Top »
« Très enrichissante » « A poursuivre ! » « Géniale »
« Continuez ! » « Très agréable et enrichissante ! »
« Découverte » « Rassurante » « Conviviale »

Le site Internet du projet quant à lui a connu des taux d'utilisation particulièrement élevés en 5 semaines. Plus de 650 personnes s'y sont connectées entre le 20 mars et le 21 avril 2017. Cependant, sa fonctionnalité participative n'a pas été réellement exploitée par le public : des thèmes en débat avaient été proposés (« Quels sujets devrions-nous aborder en réunion publique ? » / « Avez-vous des remarques ou points d'attention particuliers sur le projet ? » / etc...) pour préparer ou prolonger les discussions menées en réunion publique ou atelier, mais aucune personne ne s'y est employée.

c. Le regard de la personne garante de la concertation préalable

Pour connaître le regard complet de la personne nommée par la CNDP en tant que garante de la concertation préalable sur le projet Provence Grand Large - Mme Brévan - nous vous invitons à lire le bilan que celle-ci a pu réaliser à l'issue de cette phase. Il est intégralement disponible en annexe 1 de ce document et sur le site Internet du projet Provence Grand Large (www.provencegrandlarge.fr).



Par ailleurs, près de trois mois après la fin de cette phase de concertation préalable, nous lui avons demandé de nous faire part de sa vision en vue d'une nouvelle édition de la « newsprojet », une lettre d'information sur le projet régulièrement publiée depuis plusieurs années. Vous la retrouverez également ici :

- Madame Brévan, si vous deviez décrire cette phase de concertation préalable en 3 mots, que diriez-vous ?

Réponse : *Bien préparée, sereine, fructueuse. Cette concertation a en effet été précédée de nombreux échanges préalables. Elle s'est déroulée dans un climat serein voire chaleureux. Elle a rempli ses objectifs d'information et d'écoute des citoyens.*

- Qu'est-ce qui vous a marqué sur cette phase de concertation préalable ? En quoi était-elle différente ou non de celles que vous avez l'habitude de mener ?

Réponse : *C'est le climat général de cette concertation qui m'a le plus surprise et notamment, outre l'adhésion très large au projet, la satisfaction du public et des principaux acteurs locaux sur la façon dont avaient été menés les échanges ayant abouti aux choix d'implantation des éoliennes flottantes. Un tel satisfecit n'est pas habituel.*

- La phase de concertation préalable est désormais terminée. Quel va être votre rôle par la suite ?

Réponse : *Je pense que ma mission est achevée, j'ai remis un rapport sur la manière dont la concertation avait été menée, les demandes d'autorisation sont en cours d'instruction et je n'aurai pas à intervenir pendant l'enquête publique dont la responsabilité incombera à un Commissaire enquêteur, mais soyez certains que je suivrai ce dossier de loin car il m'a beaucoup intéressée.*

2. NOTRE COMPREHENSION DES ECHANGES ISSUS DE CETTE PHASE DE CONCERTATION PREALABLE

a. Une démarche de dialogue et de concertation continue appréciée

A plusieurs reprises, de manière publique, différents acteurs associatifs et des élus ont souhaité saluer le travail amont de concertation mené dès les origines du projet en 2012 (*cf annexe 4, les comptes-rendus des réunions publiques*). C'est à la fois le caractère conséquent, continu et réel de ce travail de concertation qui a été souligné. Parmi les résultats tangibles :

- une zone d'implantation qui a évolué pour obtenir un consensus local,
- l'identification d'un tracé de raccordement optimum,
- la création d'une instance collégiale pour réfléchir à des mesures de suivi environnemental utiles pour développer la connaissance scientifique sur les effets de cette nouvelle source de production d'énergie renouvelable sur l'environnement,
- une démarche pour sensibiliser et mobiliser les entreprises de la région autour des opportunités marchés à venir, ...

Ces mêmes acteurs ont aussi salué l'existence de cette nouvelle phase de participation du public. Comme le montrent les résultats des questionnaires adressés aux participants aux différents rendez-vous physiques, le dispositif d'information et de concertation préalable mis en place en 2017 a permis aux citoyens de comprendre le projet reconfiguré, d'adresser leurs questions et remarques sur la localisation du projet et du tracé de raccordement et de discuter des prochaines étapes.

Par ailleurs, la présence de la Commission Nationale du Débat Public dans les débats représentée par la personne de Mme Claude Brévan a elle aussi été saluée : la CNDP est perçue comme une garantie additionnelle pour les citoyens de s'assurer de la transparence de l'information donnée et de la possibilité donnée à tous de s'exprimer et d'être entendu.

b. Une quasi unanimité autour du projet proposé

Les citoyens ont eu la possibilité d'exprimer leurs remarques sur le choix de localisation du projet, le tracé de raccordement envisagé ou encore de connaître et discuter les études menées ainsi que les effets attendus du projet pour l'environnement. Des photomontages ont aussi été mis à disposition pour se rendre compte de la manière dont le projet Provence Grand Large sera perceptible depuis les principaux sites du littoral. Tous ces sujets ont particulièrement intéressé le public : de nombreux questionnements sont intervenus en sous-groupe et le contenu du site Internet particulièrement lu. Fait remarquable : les choix proposés n'ont fait l'objet d'aucune contestation. C'est même un consensus assez rare dans ce type de projets, qui a été observé, doublé d'une aspiration collective à ce que le projet

puisse se concrétiser rapidement. Cela s'explique par l'importance particulière du travail de concertation constant entrepris sur le projet depuis l'origine, il y a presque 7 ans.

c. Les attentes exprimées pour la suite

Dans le cadre de cette phase de concertation préalable, un atelier bilan a été mis en place afin de partager les faits marquants de cette nouvelle étape et recueillir les attentes pour la suite.

Parmi les attentes les plus exprimées :

- Continuer à mettre à disposition des habitants différents moyens d'information et d'échange avec les maîtres d'ouvrage pour faciliter la compréhension du projet auprès de ceux qui découvriront le projet en cours de route (site internet du projet,...),
- En terme de communication : rendre encore plus visible le caractère innovant du projet, en profiter pour mieux faire connaître le territoire et participer à l'évolution de son image (voire en créant ou en identifiant un lieu de rassemblement symbolique de sa réalisation au niveau local).
- Ré-enclencher le travail de mobilisation des entreprises autour du projet, en apportant dès que faire ce peut, plus d'informations opérationnelles sur la phase chantier.
- Partager les résultats des mesures de suivi environnemental qui seront réalisées.
- Ré-interroger les modalités de démantèlement en fin de période d'exploitation (vers 2040) afin que l'effet récif puisse perdurer.

sur près de 9 km des infrastructures existantes jusqu'au poste électrique RTE localisé à l'Est de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Empruntant la route Napoléon, le câble sera entièrement enfoui sous la chaussée existante, en privilégiant la piste cyclable afin de réduire l'impact sur la circulation lors des travaux. Pour éviter les zones d'habitations, il traversera ensuite la zone du Mazet en passant par la route du Carteau pour rejoindre l'avenue de la 1^{ère} DFL. Ici encore un enfouissement du câble sous la piste cyclable sera privilégié. Le câble franchira ensuite le canal Saint Louis en forage dirigé puis une ancienne voie ferrée avant d'arriver sous une friche industrielle, le terrain "Shell". Il traversera ensuite un canal de drainage et passera sous la voie ferrée du GPMM avant de suivre l'avenue de la mer jusqu'à l'emplacement du poste électrique RTE de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce dernier est le poste le plus proche du parc éolien et il dispose de suffisamment de capacité pour accueillir le projet.



Cette proposition de tracé, présentée au public dans le cadre de cette phase de concertation préalable, est issue d'un processus de concertation règlementaire (« concertation Fontaine ») mené sous l'égide du Préfet des Bouches du Rhône. Il réunissait différentes parties prenantes du territoire : élus, services de l'Etat, usagers de la mer, représentants socio-professionnels et associatifs. Ce processus avait mis en lumière le 15 mars 2017 un consensus général de ces parties prenantes autour d'un fuseau de moindre impact dans lequel ce tracé figure.

A l'issue de cette phase de concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont déposé des demandes d'autorisation le 15 mai 2017 pour le projet Provence Grand Large dans ces configurations. Pour la partie « parc » : une demande de concession d'utilisation du domaine

public maritime, et une demande d'autorisation Loi sur l'eau. Pour la partie « raccordement électrique » : une demande de déclaration d'utilité publique, une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, et une demande d'autorisation Loi sur le l'eau.

L'instruction des dossiers déposés est désormais menée par les services de l'Etat. Elle durera plusieurs mois. Dans le cadre de cette instruction, une enquête publique sera organisée.

En parallèle, les maîtres d'ouvrage ont souhaité s'engager sur un certain nombre d'actions durables vis-à-vis du territoire, explicitées dans les paragraphes ci-après :

- Continuer à faciliter le suivi du projet,
- Agir pour démultiplier les bénéfices liés à l'arrivée du projet,
- Développer un dispositif de suivi environnemental partagé,
- Maintenir une instance de dialogue continue avec les acteurs représentatifs du territoire.

b. Continuer à faciliter le suivi du projet

Depuis les origines, différentes actions avaient été menées pour faciliter le suivi du projet : mise en place d'une Newsprojet, création d'un Comité de Liaison se réunissant plusieurs fois par an et composé de différentes personnalités qualifiées associations locales, participation à des manifestations locales, réalisation d'interviews pour la presse locale, ...

En vue de la phase de concertation 2017, un site Internet participatif a par ailleurs été mis en place. Construit pour être un outil d'information mais aussi de dialogue avec le territoire, il semble avoir été particulièrement apprécié. Aussi, il a été jugé opportun de le maintenir sous ce format, et de s'en servir pour diffuser les futures actualités sur le projet, en sus des autres moyens mis en place.

C'est le Comité de Liaison du projet, en place depuis 2014, qui sera en charge de remonter les éventuels besoins en information complémentaires auprès du territoire.

c. Agir pour démultiplier les bénéfices locaux liés à l'arrivée du projet

Cet enjeu avait été identifié comme particulièrement important à l'issue de la centaine de rencontres effectuées en 2012-2013. Aussi, en 2014, un groupe de travail sur le thème « Mobiliser les entreprises locales autour du projet » a été créé. Ce dernier réunissait les porteurs de projet ainsi que les différents représentants de l'économie et de l'emploi ainsi que les collectivités territoriales, afin de mieux leur faire connaître le projet, les besoins nouveaux de ce type d'industrie et leur permettre de se projeter sur un développement de filière lorsque cette technologie sera déployée à plus grande échelle. En 2015, ce groupe de travail avait initié différentes actions, parmi lesquelles un forum entreprises. Cependant, il avait du ralentir son activité compte tenu des évolutions apportées au projet en 2016.

En mai 2017, le groupe de travail s'est à nouveau réuni et un plan d'action est en train d'être mis en place compte-tenu du nouveau calendrier du projet.

Par ailleurs, un partenariat avec les acteurs académiques locaux sera poursuivi afin de définir une formation destinée à préparer les étudiants aux futurs métiers liés à l'éolien flottant et aux énergies marines.

d. Développer un dispositif de mesures de suivi environnemental partagé

Dans une volonté de développer un projet respectueux de l'environnement et permettant d'enrichir le niveau de connaissance local sur ses effets sur le milieu marin, un Comité Scientifique a été mis en place à l'initiative de l'équipe projet, dès 2014. Ainsi, de manière volontaire, scientifiques, associations environnementales reconnues et porteurs de projet se sont régulièrement réunis pour partager les résultats des études menées et discuter des types de mesures de suivi à mettre en place.

En 2017, le Comité Scientifique a ainsi continué à se réunir, par deux fois.

L'objectif est d'acquérir une connaissance plus fine sur les interactions entre les éoliennes flottantes et leur environnement, et de la partager avec les principaux experts.

Le grand public sera lui aussi associé aux résultats.

e. Maintenir une instance de dialogue continue avec les acteurs représentatifs du territoire

Un projet tel que Provence Grand Large se construit dans le temps et nécessite une présence continue : c'est la conviction qui anime l'équipe projet depuis ses débuts. Aussi, dès 2014, un Comité de Liaison a été mis en place. Composé de personnalités qualifiées volontaires, il est ouvert à toutes nouvelles personnes désireuses de se réunir régulièrement pour partager les avancées du projet, discuter du suivi des actions territoriales et indiquer les besoins en information ou concertation sur des sujets spécifiques.

Le projet sera normalement mis en service à partir de la fin 2020. Aussi, d'ici là, nous souhaitons maintenir le Comité de Liaison du projet en tant qu'instance coordinatrice de l'ensemble des actions territoriales et espace d'échanges collégial privilégié entre les acteurs du territoire d'une part, et avec l'équipe projet.

Celui-ci restera ouvert à toutes les personnes désirant le rejoindre.

CONCLUSION

La phase de concertation préalable mise en place en 2017 selon l'*Ordonnance N° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement* a permis de confirmer, en lien avec l'ensemble des personnes intéressées, les principales options pour le projet Provence Grand Large sur lesquelles le travail de concertation amont avait déjà été initié. Conscients que la participation du public aux projets d'aménagements est essentielle, cette nouvelle phase de dialogue avec les citoyens a été particulièrement fructueuse : la pertinence des questions posées, les idées exprimées pour la suite ou encore l'accueil particulièrement chaleureux des participants ont été remarquables. Nous tenons d'ailleurs à saluer la mobilisation continue des associations locales et régionales, des pêcheurs, des élus et des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des représentants économiques institutionnels sur le projet : leur rôle a été essentiel pour stimuler la participation du public à cette nouvelle phase de concertation.

Géraldine Planque, Chargée de mission auprès du président du Conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille souligne l'intérêt de ce travail de dialogue dans la durée : « *Provence Grand Large est un bon exemple à suivre pour les futures implantations et les futurs projets de développement sur la zone industrialo-portuaire. En effet, elle s'est inscrite dès l'origine dans le respect des principes de la concertation continue pilotée sur le port depuis 2011. L'expérience de Provence Grand Large est précieuse, parce qu'elle est la preuve que la concertation et l'échange sont un atout entre les mains des acteurs du territoire et que l'esprit d'ouverture, loin de freiner les projets, favorise la cohésion autour d'ambitions communes !* »

ANNEXES

Annexe 1 : Document « Bilan du garant de la concertation préalable »

Madame Claude Brévan, désignée par la Commission Nationale du Débat Public comme personne garante de la concertation préalable sur Provence Grand Large a réalisé un bilan.



Vous le retrouverez en intégralité sur :

<https://www.debatpublic.fr/projet-parc-pilote-deoliennes-flottantes-provence-grand-large-au-large-du-golfe-fos>

et sur :

<https://www.provencegrandlarge.fr/comprendre/pour-en-savoir-plus>

Annexe 2 : La démarche de concertation volontaire amont menée par EDF Energies Nouvelles

Extrait du document décrivant les objectifs et principales caractéristiques du projet ainsi que les modalités de concertation que vous retrouverez en intégralité sur

www.provencegrandlarge.fr/comprendre/pour-en-savoir-plus

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION VOLONTAIRE

Récapitulatif chiffré des actions de concertation menées depuis 2011

2011 – 2012

- Plus de 100 personnes rencontrées
- Environ 80 réunions menées

2013

- 1 réunion d'information plénière sur le projet et la démarche de concertation proposée
- 7 ateliers de travail réunissant une vingtaine de personnes à chaque fois
- Plus de 80 personnes présentes au « Forum de la concertation Provence Grand Large », événement conclusif de la démarche de concertation

2014

- 4 comités de liaison
- 4 News Projet diffusées
- 1 Comité Scientifique en plénière puis en 2 groupes de travail thématiques (aviation/fonds marins)
- 1 réunion bilan de la démarche de concertation
- 1 soirée « Les rencontres autour de Provence Grand Large »

2015

- 4 comités de liaison
- 1 News Projet diffusée
- 1 réunion du groupe de Travail thématique « Mobiliser les entreprises autour de Provence Grand Large » suivi d'un « Forum entreprises »
- 2 réunions du groupe de travail « avifaunes »
- 1 réunion du groupe de travail « fonds marins »
- Participation au festival de la Camargue et présentation du projet au village de l'oiseau

Depuis 2011, une démarche reconnue et des résultats concrets

Dès les prémices de Provence Grand Large, EDF Energies Nouvelles a entrepris un travail collaboratif avec les acteurs du territoire, conformément à sa volonté initiale de les associer le plus possible à la définition même du projet. Cela permettait, en outre, de réfléchir dès l'amont aux différents synergies intéressantes à développer en commun. Depuis, les équipes n'ont jamais cessé d'être sur le territoire et la qualité de cette concertation est devenue l'un des principaux piliers du projet.

UNE CONCERTATION ORCHESTRÉE AUTOUR DE QUATRE PHASES DISTINCTES

Entre 2011 et 2012, la démarche a consisté à faire connaissance. Il s'agissait d'aller à la rencontre des acteurs locaux, d'identifier les usages et enjeux du territoire, de présenter le projet de parc pilote d'éoliennes flottantes ainsi que l'équipe projet. Une étude sociétale a été réalisée, à l'issue de laquelle une centaine de rendez-vous bilatéraux ont été organisés avec les acteurs. Grâce à ces rencontres, les attentes locales ont été finement identifiées. Il en est ressorti :

- l'intérêt pour le projet, faisant écho au souhait des parties prenantes externes de voir se développer de nouvelles énergies non polluantes sur le territoire ;
- l'intérêt pour la dimension innovante et pour la perspective de nouvelles créations d'activités d'avenir ;
- la nécessité de se concerter pour définir la localisation optimale du parc pilote et du tracé de raccordement électrique.

L'année 2013 a été celle du lancement de la concertation, avec la mise en place de réunions et d'ateliers de travail. Ces huit moments de travail ont permis de définir les localisations précises du prototype maritime initialement envisagé, du projet pilote Provence Grand Large et du tracé de raccordement. Ces ateliers, qui ont également été l'occasion de répondre à l'ensemble des questions des participants et de favoriser la confrontation de points de vue, ont fait émerger des idées d'autres projets liés au parc pilote et bénéfiques pour le territoire.

Deux moments ont marqué cette année 2013 :

- Le 3 octobre, la tenue d'un événement pour faire le bilan de cette démarche de concertation préalable, réunissant plus de 80 personnes à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- Fin 2013 : le dépôt des dossiers de demandes d'autorisations pour Provence Grand Large dans sa version initiale.

2014 est l'année du lancement d'une démarche de concertation continue. Celle-ci est marquée par la mise en place d'un Comité de Liaison, d'un Comité Scientifique et par la diffusion d'une lettre d'information, la News Projet. Toutes ces actions sont issues des précédentes rencontres et des engagements pris par le maître d'ouvrage.

- Juin 2014 : organisation de l'enquête publique sur Provence Grand Large. En septembre, obtention d'un avis favorable du commissaire enquêteur, puis obtention des autorisations en fin d'année 2014.
- Décembre 2014 : un bilan de cette année de concertation continue est réalisé par les acteurs du territoire



Pendant les « rencontres autour de Provence Grand Large », en décembre 2014.



Le 3 octobre 2013, plus de 80 personnes participent à la soirée bilan organisée autour de la démarche.

puis partagé largement lors d'un événement, « Rencontres autour de Provence Grand Large ». Des témoignages vidéos recueillis lors de cet événement sont consultables sur www.provencegrandlarge.fr.

Depuis 2015, la démarche de concertation continue se poursuit. Le Comité de Liaison et le Comité Scientifique se réunissent à plusieurs reprises et un nouveau groupe de travail est créé. Il a pour objectif de mobiliser les entreprises autour de Provence Grand Large et de favoriser le développement d'une filière éolienne flottante en PACA. En 2016 et 2017, le Comité de Liaison a continué à se réunir. Les membres ont notamment été consultés à propos des changements de choix technologiques pour la turbine et le flotteur.

LE COMITÉ DE LIAISON ET LE COMITÉ SCIENTIFIQUE, DEUX INSTANCES CLÉS DE LA DÉMARCHE

Le Comité de Liaison est l'instance permanente de concertation. Il rassemble une vingtaine de personnes volontaires, et est ouvert à l'ensemble des acteurs représentatifs de la vie du territoire : acteurs associatifs de défense du Golfe de Fos, représentants de la pêche et de la navigation, associations de préservation de l'environnement, représentants du monde de l'économie et des collectivités locales, élus locaux et représentants du représentant de l'État et de la région, GPMM... Il a vocation à suivre de près le projet et ses actualités, mais aussi à coordonner l'ensemble des actions de concertation menées sur le territoire. Il co-définit le contenu des News Projet, diffusées à plusieurs centaines d'exemplaires via le canal des institutions, collectivités et associations locales.

Créé en 2014, le Comité Scientifique réunit les associations environnementales reconnues et les experts scientifiques des milieux marins et aquatiques. Il définit et valide les protocoles ainsi que les résultats des suivis environnementaux menés sur le projet. Un grand nombre de ses membres avait déjà participé au travail de concertation mené entre 2011 et 2013. Récemment, le projet finalisé leur a été présenté afin d'échanger sur la dimension environnementale. Deux groupes de travail thématiques se sont alors mis en place : l'un sur les enjeux aquatiques, l'autre sur les fonds marins. Ils se réuniront plusieurs fois en 2017.

Des résultats concrets

- une zone de localisation du parc ajustée ;
- un scénario de tracé de raccordement maritime et terrestre co-construit ;
- des propositions reprises par EDF Energies Nouvelles et mises en place dans les années suivantes. Par exemple, la mise en place d'un Comité de Liaison et d'un Comité Scientifique, d'un groupe de travail avec les acteurs de l'emploi et de l'économie, etc. ;
- 6 News Projet publiées et diffusées, de nombreux articles publiés dans la presse autour du projet pour faciliter son suivi par le grand public ;
- la participation à différents événements locaux (Festival de la Camargue, réunions de quartier) et organisation des « Rencontres autour de Provence Grand Large » pour présenter le projet à un large public.



Le comité scientifique s'est réuni à plusieurs reprises depuis le démarrage du projet.

“ FNE PACA, favorable aux énergies renouvelables, veille néanmoins à leur bonne intégration sociale, économique et environnementale. Nous suivons depuis 2012 l'avancement du projet Provence Grand Large et saluons l'exemplarité de la concertation mise en place, tant sur la transparence de l'information que sur l'ouverture aux différentes parties prenantes et souhaitons la poursuite de cette concertation dans les années à venir. ”

JOSEPH WOLFERS, DIRECTEUR ADJOINT CLIMAT-ÉNERGIE/SANTÉ-ENVIRONNEMENT À L'ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

Annexe 3 : Différents articles médias publiés en 2017 au sujet de la phase de concertation préalable sur Provence Grand Large



PAYS : France
PAGE(S) : 9
SURFACE : 25 %
PERIODICITE : Quotidien

► 23 mars 2017 - Edition BDR Marseille



> [Page source](#)

ENVIRONNEMENT

Environnement

Environnement
Innovation, nouvelle filière d'excellence sont les maîtres-mots de cette première mondiale. Mardi, la réunion publique marquait le début de l'ultime phase de concertation.
port-saint-louis
Le 3 novembre 2016 restera, pour la commune, une étape importante dans la mise en place d'une ferme pilote d'éoliennes flottantes. À cette date, le gouvernement français annonçait la sélection de Provence Grand Large pour son projet d'installation en Méditerranée au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Réussir une première mondiale en y associant le plus possible les acteurs du territoire, c'est le défi que s'est lancée cette filiale d'EDF énergies Nouvelles, elle-même filiale du groupe EDF.
La réunion publique de mardi marquait le départ de la dernière phase de concertation en liaison avec la commission nationale du débat public qui se terminera le 21 avril. Le planning prévoit ensuite le dépôt du dossier de demande d'autorisations, puis, début 2018, l'enquête publique, à la mi-2018, l'obtention des autorisations pour un lancement des travaux début 2019. 2020 verrait la mise en service des éoliennes pour une durée de 20 ans, permettant ainsi en 2040 un retour d'expérience concret.



*L'assistance lors de la réunion publique d'information mardi salle Marcel-Pagnol.
Photo M. M.*

à 17 km de la plage Napoléon Ce projet d'éoliennes est lancé en 2009 par EDF énergies Nouvelles dans le cadre des recherches de projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables. Déposé et retenu en 2011 par la commission européenne le projet est baptisé Provence Grand Large et comporte initialement 13 éoliennes d'une puissance de 2MW. En 2014, un avis favorable est donné par le commissaire-enquêteur permettant à l'état d'achever le processus d'instruction. En 2015, le choix de la technologie initiale (éolienne à axe vertical) est abandonné. Un nouvel appel d'offres est lancé pour déboucher en 2016 sur la sélection de nouveaux partenaires : Siemens pour 3 éoliennes de 8MW et SBM Offshore pour les flotteurs. Au niveau technique, 3 éoliennes tripales à axe horizontal d'une puissance de 8MW unitaire sont prévues. La production annuelle représente la consommation par an d'une ville d'environ 40 000 habitants. Provence Grand

Large réalise et RTE (gestionnaire du transport d'électricité) est le maître d'ouvrage des infrastructures de raccordement. Elles seront disposées à 17 km de la plage Napoléon, dans la zone dite de Faraman. Le câble de raccordement doit atterrir sur la plage de Napoléon et venir se raccorder au poste de Port-Saint-Louis.
Futurs marchés en France et à l'export
Ce projet est aussi une réelle opportunité pour notre région car sa réalisation entraîne des possibilités de futurs marchés de l'éolien en France et à l'export. Un groupe de travail issu de la démarche de concertation a été mis en place pour développer l'information et les contacts avec le secteur industriel local.
Tous les acteurs, nationaux et locaux, ainsi que les associations de défense de l'environnement sont d'accord pour dire que le processus de concertation engagée par EDF énergies Nouvelles et son directeur de projet, Philippe Veyan, est exemplaire. Elle se poursuit et se poursuivra ensuite pendant la phase d'installation et l'exploitation du projet.
M. M. ■

URL : <http://www.laprovence.com/>

PAYS : France

TYPE : Web Grand Public



► 23 mars 2017 - 12:00

> Version en ligne

La concertation se poursuit autour des éoliennes flottantes

Le projet d'EDF Energies Nouvelles au large de Port-saint-Louis et Carro devrait aboutir d'ici 2020

Les habitants de Port -Saint-Louis-du-Rhône et de Martigues étaient invités par EDF Energies Nouvelles à deux soirées d'information et de discussion autour du projet pilote de construction de trois éoliennes flottantes sur la zone de Faraman, au large du golfe de Fos, à 17 kilomètres des côtes de Port-Saint-Louis. D'une puissance de 8 MW chacune, elles pourront fournir l'équivalent de la consommation d'une ville de 40 000 habitants, ce qui est loin d'être quantité négligeable. Limiter les nuisances Ce projet, baptisé "Provence Grand Large", totalement novateur (à ce jour il n'existe nulle part au monde de ferme éolienne offshore) a été initié en 2010-2011, après que l'Union européenne ait lancé un appel à projets sur les énergies nouvelles avec une catégorie éolien flottant. Cette technologie présente l'avantage de pouvoir construire des éoliennes portées par des flotteurs fixés au fond de la mer, à des profondeurs importantes, au-delà de 50 mètres. Des éoliennes suffisamment loin des côtes pour limiter fortement les nuisances sonores, visuelles et autres. EDF Énergies Nouvelles, en partenariat avec les sociétés Nénuphar et Technip, a bouclé son projet fin 2014. Le site est retenu et la concertation engagée. Après enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. "Mais l'aventure a bien fini s'arrêter là, souligne Philippe Veyan, directeur du projet. Le développement de l'éolienne de Nénuphar a rencontré des difficultés pour des raisons industrielles. Allions nous arrêter aussi ? La question s'est posée". 200 millions d'euros Heureusement, au mois d'août 2015, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lancé un appel à projets pour des fermes pilotes éoliennes flottantes. "Nous avons fait des appels d'offres européens et nous avons sélectionné Siemens pour fournir les éoliennes et SBM Offshore pour les flotteurs. Le projet pouvait être relancé avec succès puisque le 3 novembre 2016, le gouvernement français a annoncé la sélection de Provence Grand Large". Le démarrage des travaux (d'un montant total d'environ 200 millions d'euros) est prévu en 2019 pour une mise en service en 2020 et une activité de 20 ans. "Il ne faut pas tarder car nous ne sommes pas les seuls sur le coup de l'éolien flottant. Si cette expérience est probante, nous pourrions passer à une dimension industrielle. L'éolien flottant peut représenter un quart de l'énergie de la région d'ici 15 à 20 ans. Nous évaluons le potentiel à plus de 7000 GW dans le monde, soit 50 fois la puissance électrique installée en France". Le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martial Alvarez, a rappelé combien il était favorable à ce projet Provence Grand Large, qui devrait permettre de créer des emplois dans le secteur. Il a salué également l'excellent travail de concertation mené depuis 2011 avec l'ensemble des acteurs du territoire. De son côté, le sous-préfet d'Istres Jean-Marc Sénateur a indiqué combien il était important de mobiliser des financements pour ce projet novateur dans le domaine des énergies renouvelables. "Le choix de ce site et de ce projet retenu par l'ADEME tient à la production de vent, mais aussi au fait que le Golfe de Fos dispose d'une potentialité industrielle, avec une longue pratique de l'industrialisation et de la concertation. Ce projet est remarquable car il est de nature à positionner la France en pilote de ces nouvelles technologies au niveau international". Olivier Lemierre

Annexe 4 : Les comptes-rendus des réunions publiques menées en mars 2017

Provence Grand Large, projet de parc pilote éolien flottant au large du Golfe de Fos sur la zone de « Faraman »

Démarche de concertation préalable

Compte-rendu réunion publique
Port-Saint-Louis-du-Rhône
lundi 20 mars 2017



© Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône



Provence Grand Large, projet de parc pilote éolien flottant au large du Golfe de Fos sur la zone de « Faraman »

Démarche de concertation préalable

Compte-rendu réunion publique
Martigues
mardi 21 mars 2017



Retrouvez les en intégralité sur www.provencegrandlarge.fr/comprendre/pour-en-savoir-plus